



VILLE DE GIF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

13 décembre 2022



Objet : Question III-1 de l'ordre du jour
Budget primitif du budget principal 2023
(2022-12-13-DCM 82)

Le Conseil municipal de la commune de Gif-sur-Yvette, légalement convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni en séance publique le 13 décembre 2022 à 21 heures, sous la présidence de monsieur Michel BOURNAT, maire,

PRESENT(E)S :

M. BOURNAT, maire,
M. CAUCHETIER, Mme MERCIER, M. ZIGNA, Mme LANSIART, M. BARRET (à partir de la question IV-1 incluse), M. FASOLIN, M. DUPUY, Mme LAVARENNE (à partir de la question II-2 incluse), adjoint(e)s au maire,
M. FAUBEAU, Mme RAVINET, M. TOURNEUR, M. GARSUAULT, Mme TOURNIAIRE, conseillères(ers) municipales(aux) délégué(e)s,
M. ROMIEN, Mme ASMAR, M. BOURIOT, Mme BOUCHEROY, M. NISS, Mme TARREAU, M. LEHN, Mme NOIROT, Mme LENZ, M. MANIL, Mme BAGUE, M. DE MONTMOLLIN, Mme LE ROY, M. HAVEL, conseillères(ers) municipales(aux),

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S REPRESENTE(E)S

M. BARRET, adjoint au maire, a donné pouvoir jusqu'à son arrivée à M. CAUCHETIER, Mme FAURIAUX-RÉGNIER, adjointe au maire, a donné pouvoir à M. FASOLIN, Mme BAURDART, adjointe au maire, a donné pouvoir à Mme TOURNIAIRE, Mme SOULEZ, conseillère municipale déléguée, a donné pouvoir à M. BOURIOT, M. BERTON, conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme MERCIER, Mme BARBÉ, conseillère municipale, a donné pouvoir à M. ZIGNA, Mme LARDIER, conseillère municipale, a donné pouvoir à M. ROMIEN,

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S NON REPRESENTE(E)S

Mme LAVARENNE, adjointe au maire, (jusqu'à la question II-1 incluse),
M. CLAUSSE, conseiller municipal,

- soit 33 conseillères(ers) municipales(aux) présent(e)s ou représenté(e)s, jusqu'à la question II-1 incluse,
- soit 34 conseillères(ers) municipales(aux) présent(e)s ou représenté(e)s, à partir de la question II-2 incluse,

SECRETAIRE : M. ROMIEN

« Le maire de Gif-sur-Yvette certifie que la convocation du Conseil municipal a été affichée à la porte des services municipaux de la mairie, de la mairie annexe de Chevry-Belleville et de la mairie-annexe de Moulon, et transmise de manière dématérialisée aux conseillers municipaux, conformément à l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales ».



MAIRIE DE GIF-SUR-YVETTE

9, square de la Mairie - 91190 Gif-sur-Yvette

Tél. : 01 69 18 69 18 - Courriel : contact@mairie-gif.fr - Site Internet : www.ville-gif.fr

AFFAIRES FINANCIERES - Budget primitif du budget principal 2023

Le Conseil municipal,

- sur rapport de monsieur ZIGNA,
- **VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-2, L. 2121-8, L. 2312-1, L. 2312-2 et L. 2312-3,
- **VU** l'instruction comptable M14,
- **VU** sa délibération du 15 novembre 2022 prenant acte des orientations budgétaires pour la période 2022-2026 et du débat qui a eu lieu au cours de la séance,
- **VU** sa délibération du 15 novembre 2022 prenant acte du rapport sur l'égalité homme femme,
- **CONSIDERANT** que la commune vote son budget par nature et par chapitre,
- **CONSIDERANT** que cette question a été présentée aux membres de la commission finances le 28 novembre 2022,

DÉLIBÈRE,

- par 31 voix pour : celles de monsieur BOURNAT, monsieur CAUCHETIER, en son nom et en celui de monsieur BARRET, madame MERCIER, en son nom et en celui de monsieur BERTON, monsieur ZIGNA, en son nom et en celui de madame BARBÉ, madame LANSIART, monsieur FASOLIN, en son nom et en celui de madame FAURIAUX-RÉGNIER, monsieur DUPUY, madame LAVARENNE, monsieur FAUBEAU, madame RAVINET, monsieur TOURNEUR, monsieur GARSUAULT, madame TOURNIAIRE, en son nom et en celui de madame BAUDART, monsieur ROMIEN, en son nom et en celui de madame LARDIER, madame ASMAR, monsieur BOURIOT, en son nom et en celui de madame SOULEZ, madame BOUCHEROY, monsieur NISS, madame TARREAU, monsieur LEHN, madame NOIROT, madame LENZ, monsieur MANIL, madame BAGUE,
- 3 conseillers(ères) municipaux(ales) ayant voté contre : monsieur DE MONTMOLLIN, madame LE ROY, monsieur HAVEL,
- **APPROUVE** le budget primitif du budget principal 2023 voté par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, et défini de la manière suivante :

• **Section de fonctionnement :**

- <u>Dépenses :</u>	33 070 590,00 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	8 772 275,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	17 100 000,00 €
Chapitre 014 – Atténuations de produits	1 348 000,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	2 100 180,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	457 000,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	78 350,00 €
<i>Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 874 785,00 €</i>
<i>Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>1 340 000,00 €</i>
- <u>Recettes :</u>	33 070 590,00 €
Chapitre 013 - Atténuations de charges	270 000,00 €
Chapitre 70 - Produits des services et du domaine	5 464 665,00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	21 167 300,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	4 302 260,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	1 846 725,00 €
Chapitre 76 – Produits financiers	19 490,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	150,00 €

• **Section d'investissement :**

- <u>Dépenses</u>	13 540 940,00 €
Chapitre 10 - Dotations et fonds divers	10 000 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes	2 522 000,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	193 800,00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées	1 050 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	7 465 140,00 €
Chapitre 45 – Opérations pour le compte de tiers	2 150 000,00 €
<i>Chapitre 041 – Opérations patrimoniales</i>	<i>150 000,00 €</i>
- <u>Recettes :</u>	13 540 940,00 €
Chapitre 10 - Dotations et fonds divers	1 196 000,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement à recevoir	298 000,00 €
Chapitre 16 - Emprunts	6 308 905,00 €
Chapitre 27 - Autres Immobilisations	206 950,00 €
Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations	16 300,00 €
Chapitre 45 – Opérations pour le compte de tiers	2 150 000,00 €
<i>Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>1 874 785,00 €</i>
<i>Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>1 340 000,00 €</i>
<i>Chapitre 041 – Opérations patrimoniales</i>	<i>150 000,00 €</i>

- **APPROUVE** l'actualisation des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2023, tels que présentés dans le tableau figurant en annexe de la présente délibération, et **DIT** qu'ils resteront en vigueur jusqu'à nouvelle délibération du Conseil municipal.

Le maire,

Michel BOURNAT



Rendu exécutoire par :

- la transmission en préfecture le : **20 DEC. 2022**

- la publication par voie dématérialisée sur le site de la commune le : **22 DEC. 2022**

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, par voie postale ou dématérialisée via l'application « Télérecours-Citoyens » (<https://citovens.telerecours.fr>)

Commune de GIF-SUR-YVETTE
TARIFS DIVERS
Application à compter du 1er janvier 2023

Droits - tarifs - taxes	PM 2022 (en €)	2023 (en €)
COMMUNICATION		
.Gif-Infos : annonce non commerciale (la ligne) HT soumis à TVA . TTC à titre indicatif	4.17 HT 5.00 TTC	4.17 HT 5.00 TTC
.Photothèque communale : droit d'utilisation de photos (à l'unité)	24.00	24.00
.non utilisation du point électrique au Forum des associations	50.00	50.00
DROITS DE PLACE / Activités commerciales		
.pour cirque et établissement similaire en m ² / jour HT (marionnettes...) soumis à TVA . TTC à titre indicatif	2.00 HT 2.40 TTC	2.00 HT 2.40 TTC
.Food-truck : emplacement par jour HT soumis à TVA . TTC à titre indicatif	9,00 HT 10,80 TTC	9,00 HT 10,80 TTC
TABLE DU PARC / Social		
.repas normal :		
.repas	9.95	10.30
.café	1.05	1.05
.vin pichet 33 cl	4.05	4.20
.vin bouteille de 75 cl	10.05	10.50
.vin au verre	2.20	2.30
.eau bouteille de 1l	1.30	1.35
.champagne	30.00	31.20
.thé	1.10	1.10
.repas normal non giffois :	16.50	17.25
.repas à thème :		
.tarif Associations	22.00	23.00
PORTAGE DES REPAS A DOMICILE / Social		
Tarif unique avec application du quotient familial	9.20	9.62
RESTAURATION SCOLAIRE ADULTES / DEJ		
.personnel communal et intercommunal travaillant sur Gif	3.90	4.10
.autres personnes	6.20	6.55
CIMETIERES / Affaires citoyennes		
<i>Concession</i>		
.d'une durée de 15 ans (emplacement seul)	420.00	420.00
.d'une durée de 15 ans (caveau aménagé)	546.00	546.00
.d'une durée de 30 ans (emplacement seul)	662.00	662.00
.d'une durée de 30 ans (caveau aménagé)	861.00	861.00
<i>Cavurne</i>		
.d'une durée de 15 ans	420.00	420.00
.d'une durée de 30 ans	662.00	662.00
<i>Columbarium</i>		
.d'une durée de 15 ans	420.00	420.00
.d'une durée de 30 ans	662.00	662.00
.taxe de dépôt d'urne	Supprimé	Supprimé
.réassort de la plaque de granit	68.00	68.00

Commune de GIF-SUR-YVETTE
TARIFS DIVERS
Application à compter du 1er janvier 2023

Droits - tarifs - taxes	PM 2022 (en €)	2023 (en €)
CIMETIERES / Affaires citoyennes (suite)		
<i>Redevance funéraire</i>		
.vacation de police	Supprimé	Supprimé
.caveau provisoire par jour :		
.premier mois	gratuit	gratuit
.au delà d'un mois	25.00	25.00
.Jardin du souvenir :		
.redevance de dispersion des cendres	70.00	70.00
LOCATIONS DE SALLES / Affaires citoyennes		
<i>Château de Belleville</i>		
<i>Particuliers et activités lucratives</i>		
.petit salon + cuisine de 10h à 20h	600.00	600.00
.petit salon + cuisine de 17h à 02h	1 300.00	1 300.00
.grand salon + cuisine de 10h à 20h	800.00	800.00
.grand salon + cuisine de 17h à 02h	1 800.00	1 800.00
.deux salons + cuisine de 10h à 20h	1 200.00	1 200.00
.deux salons + cuisine de 17h à 02h	2 700.00	2 700.00
<i>Personnel communal</i>	50% tarifs ci-dessus	50% tarifs ci-dessus
Caution d'un salon	1 000.00	1 000.00
Location du petit équipement		
.giffois :		
.lot assiettes verres et couverts	100.00	100.00
.lot verres	50.00	50.00
.personnel municipal	gratuit	gratuit
Facturation du matériel cassé, détérioré ou disparu		
.un assiette	6.00	6.00
.un verre	3.00	3.00
.un couvert	3.00	3.00
<i>Espace du Val de Gif</i>		
<i>Particuliers et activités lucratives</i>		
.Salle polyvalente+cuisine+tables et chaises		
.le samedi de 18h00 à 02h00	1 800.00	1 800.00
.le dimanche de 10h00 à 20h00	700.00	700.00
<i>Personnel communal</i>	50% tarifs ci-dessus	50% tarifs ci-dessus
Caution de la salle polyvalente	400.00	400.00
Caution de la salle d'activités	120.00	120.00
Caution du prêt sono	1 000.00	1 000.00
Renouvellement carte d'accès	15.00	15.00
<i>Maison du Parc</i>		
<i>Particuliers et activités lucratives</i>	800.00	800.00
<i>Personnel communal</i>	50% tarif ci-dessus	50% tarif ci-dessus
Caution	600.00	600.00
<i>Orangerie</i>		
<i>Particuliers et activités lucratives</i>	200.00	200.00
Caution	120.00	120.00
<i>Maison du Mail et Maison de la Vallée</i>		
.Pour les plus de 25 ans	500.00	525.00
.Pour les 18 - 25 ans	200.00	200.00
.Pour le personnel communal	50% tarif Adulte	50% tarif Adulte
Caution	400.00	400.00
Caution de garantie clé	70.00	70.00

Commune de GIF-SUR-YVETTE
TARIFS DIVERS
Application à compter du 1er janvier 2023

Droits - tarifs - taxes	PM 2022 (en €)	2023 (en €)
<u>Autres salles</u>		
.cautions autres salles	120.00	120.00
.cautions préaux écoles	120.00	120.00
.Réunion jusqu'à 19 personnes (syndic ..)	200.00	250.00
.Réunion de 20 à 49 personnes (syndic ..)	300.00	350.00
.Réunion de 50 à 99 personnes (syndic ..)	600.00	650.00
<u>Divers</u>		
.caution d'un barnum	600.00	600.00
SPORT		
<u>Activités sportives</u>		
.Foulées giffoises et autres	6,00 / 8,00 / 10,00 / 12,00	6,00 / 8,00 / 10,00 / 12,00
<u>Location des installations sportives</u>		
.Gymnase par heure	48.00	48.00
.Dojo par heure	43.00	43.00
.Terrain pour 2 heures :		
.engazonné	183.00	183.00
.synthétique	168.00	168.00
.stabilisé	115.00	115.00
.Court de tennis pour 1 heure :		
.découvert	25.00	25.00
.couvert	38.00	38.00
.Piste d'athlétisme du Centre pour 1 heure	37.00	37.00
.Location aux associations giffoises		
.Espace sportif du Centre :		
.Par soirée	205.00	205.00
.Caution	400.00	400.00
.Location aux giffois		
.Espace sportif du Centre :		
.Caution Espace sportif du Centre :	500.00	500.00
	400.00	400.00
<u>Espace sportif de Moulon</u>		
.Pour les partenaires (tarif horaire)	10.50	10.50
.Pour les locataires (tarif horaire)	13.50	13.50
. Salle Gama (tarif horaire)	18.00	18.00
. Stand de tir (tarif horaire)	20.00	20.00
. Terrain de pétanque (tarif horaire)	15.00	15.00
. Vestiaires (tarifs horaire)	10.00	10.00
CULTURE		
<u>Salle de la Terrasse</u>		
.Caution :		
.de la salle polyvalente	1 100.00	1 100.00
.du bar	125.00	125.00
.du matériel audiovisuel (hors terrasse)	800.00	800.00
.Location :		
.de la salle polyvalente (en état de marche +sono+éclairage)	2 000.00	2 000.00

Commune de GIF-SUR-YVETTE
TARIFS DIVERS
Application à compter du 1er janvier 2023

Droits - tarifs - taxes	PM 2022 (en €)	2023 (en €)
STATIONNEMENT / Police municipale		
<i>Parkings des gares Centre et Courcelle</i>		
.Forfait Post Stationnement (11 heures de stationnement)	35.00	35.00
.Forfait Post Stationnement minoré (paiement dans les 5 jours)	10.00	10.00
<i>Gare Centre</i>		
.Horodateur :		
.par tranche de 8 minutes et 35 secondes arrondi à la minute près au lieu d'une tranche de 10 minute auparavant	0.10	0.10
.pour une semaine	14.00	16.00
.Carte d'abonnement mensuel	38.00	42.00
.Carte d'abonnement (commerçants, artisans, professions libérales, et leurs salariés) - <u>Parking Nord</u>		
.abonnement d'un semestre	100.00	100.00
.abonnement d'un an (+ 1 mois offert) ; soit 13 mois	200.00	200.00
<i>Gare Courcelle</i>		
.Horodateur :		
.par tranche de 12 minutes au lieu d'une tranche de 15 minutes auparavant	0.10	0.10
.pour une semaine	10.00	12.00
.Carte d'abonnement mensuel	26.00	30.00
<i>service PaybyPhone</i>		
.option du SMS supplémentaire de rappel Ce montant forfaitaire est ensuite facturé par le prestataire à la collectivité	0,0125 HT	0,0125 HT
<i>Parking du Val Fleury</i>		
.Péage : tarification par tranche de 15 minutes		
.première heure	gratuite	gratuite
.chaque tranche suivante de 15 minutes	0.25	0.25
.Carte d'abonnement (commerçants, artisans, professions libérales et leurs salariés, résidents)		
.abonnement d'un trimestre	130.00	130.00
.abonnement d'un an (payable en 2 fois) (+1 mois gratuit)	520.00	520.00
FRAIS DE CAPTURE D'ANIMAUX ERRANTS / Police municipale		
.capture et premier jour de garde	70.00	70.00
.les deux jours suivants (par jour)	50.00	50.00
.à partir du troisième jour (par jour)	60.00	60.00
DIVERS		
.photocopie format A4	0.25	0.25
.photocopie format A3	0.70	0.70
.photocopie plans au m ²	2.50	2.50
.clé USB	10.00	10.00
<i>Clé égarée ou remise d'une clé supplémentaire</i>		
.simple	13.00	13.00
.Bricart simple	46.00	46.00
.Bricart double	58.00	58.00
.Fontaine	54.00	54.00
.Pollux	19.50	19.50